

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NEUF OU REHABILITE

Demande formulée par

Demandeur (pour facturation de la redevance de 100.10 €)

Nom prénom :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

N° de téléphone :

Nature du projet :

installation neuve

réhabilitation

Concepteur du projet (architecte, maître d'œuvre,...) le cas échéant

Nom prénom :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

Renseignements sur le terrain où doit être implanté l'installation d'assainissement non collectif

Nom, prénom du propriétaire du terrain :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

Superficie du terrain : m²

Superficie disponible pour l'assainissement non collectif : m²

Référence cadastrale : Section :

N° :

Cette demande est faite en parallèle :

d'une procédure de permis de construire

d'une procédure de certificat d'urbanisme préalable à une construction n° :

d'une déclaration de travaux

autres, à préciser

Existe-t-il un puits, dans un rayon de 35 m, par rapport au dispositif envisagé :

non

oui.....utilisation : consommation humaine : autres

Destination des eaux pluviales :

Renseignements sur l'habitation et son occupation

Nombre d'habitants :

Nombre de pièces principales* :

Résidence : principale

secondaire

* pièce principale : pièce de vie (salon, séjour, bureau, chambre)

DEMANDE DE CONTROLE D'UN PROJET

Dispositif d'assainissement non collectif envisagé

A- Prétraitement

bac dégraisseur oui non

fosse toutes eaux (eaux vannes et eaux ménagères)

oui.....volume : m³

non prétraitement à préciser :

B- Préfiltre

séparé.....volume : m³

intégré

C- Traitement

épandage souterrain à faible profondeur,
longueur totale des tranchées d'infiltration..... longueur :

lit d'épandage souterrain à faible profondeur..... surface :

tertre d'infiltration surface :

lit filtrant vertical non drainé..... surface :

lit filtrant drainé à flux vertical – massif de sable..... surface : rejet :

lit filtrant drainé à flux vertical – massif de zéolithe . surface : rejet :

autres (à préciser) :

REMARQUE IMPORTANTE :

EN AUCUN CAS, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier par le SPANC.

Demande formulée à

Le

Signature :

NB : Conformément aux dispositions des articles L2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la mission de contrôle effectuée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif fera l'objet d'une redevance perçue auprès du propriétaire du dispositif. La délibération de Conseil Communautaire a fixé ce montant à 100.10 Euros TT le 05/12/2024.